



**Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Institut de Formation des Aides-Soignants**

**PROJET D'ETABLISSEMENT :  
PROJET D'ECOLE  
ET  
PROJET PEDAGOGIQUE  
2018-2022**

**Décembre 2019**

Réactualisé Janvier 2021

**IFSI/IFAS - Centre Hospitalier Joseph Imbert**  
Quartier Fourchon BP 80195 – 13637 Arles Cedex  
Tél : 04.90.49.29.17  
Mail : ifsi@ch-arles.fr

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	Page 5
<b>1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES SOIGNANTS (IFSI et IFAS)</b> .....	Page 6
1.1 Historique de l'implantation géographique.....	Page 6
1.2 Historique des activités de formation.....	Page 7
<b>2. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET DE TUTELLE</b> .....	Page 7
<b>3. CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	Page 7
3.1 Les principaux textes réglementaires régissant la formation en soins infirmiers.....	Page 7
3.2 Les principaux textes réglementaires régissant la profession d'infirmière.....	Page 9
3.3 Les principaux textes réglementaires régissant la formation d'aide-soignant.....	Page 9
<b>4. PUBLIC ACCUEILLI</b> .....	Page 10
4.1 L'origine géographique des apprenants.....	Page 10
4.2 Le profil des étudiants en soins infirmiers.....	Page 10
4.2.1 L'âge des étudiants.....	Page 10
4.2.2 La composition des promotions.....	Page 10
4.2.3 Le Cursus scolaire – Diplômes.....	Page 10
4.2.4 L'Insertion des étudiants.....	Page 11
4.3 Le profil des élèves aides-soignants.....	Page 11
4.3.1 L'âge des élèves.....	Page 11
4.3.2 La composition des promotions.....	Page 11
4.3.3 Le cursus scolaire – Diplômes.....	Page 11
4.3.4 L'insertion des élèves.....	Page 11
<b>5. PRISE EN CHARGE ET REMUNERATION DES APPRENANTS</b> .....	Page 11
<b>6. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES</b> .....	Page 12
6.1 L'instance compétente pour les orientations générales des instituts.....	Page 12

6.2 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.....	Page 13
6.3 La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	Page 13
6.4 La section relative à la vie étudiante.....	Page 13
6.5 La commission d'Attribution des Crédits.....	Page 14
<b>7. ENGAGEMENT DES INSTITUTS DANS UNE DEMARCHE QUALITE.....</b>	Page 14
<b>8. DEFINITION GENERALE DES PROJETS D'ECOLE ET PEDAGOGIQUE.....</b>	Page 15
<b>9. FINALITES DE LA FORMATION.....</b>	Page 15
<b>10. FONDEMENT DU PROJET PEDAGOGIQUE.....</b>	Page 16
<b>11. PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....</b>	Page 17
<b>12. ACTEURS.....</b>	Page 17
12.1 L'apprenant.....	Page 17
12.2 L'équipe de direction.....	Page 17
12.3 La coordinatrice pédagogique.....	Page 19
12.4 Les formateurs.....	Page 19
<b>13. ORGANISATION INTERNE.....</b>	Page 20
13.1 La formation en soins infirmiers et aides-soignants.....	Page 20
13.2 La coordination des stages.....	Page 20
13.3 L'équipe administrative.....	Page 21
13.4 La documentaliste.....	Page 21
13.5 Les vacataires chargés d'enseignement à l'IFSI.....	Page 22
13.6 L'équipe logistique.....	Page 22
13.7 Les acteurs en stage.....	Page 22
13.7.1 Le maître de stage.....	Page 22
13.7.2 Le tuteur de stage.....	Page 22
13.7.3 Le professionnel de proximité.....	Page 23

13.7.4 Le formateur référent de stage.....	Page 23
13.7.5 L'apprenant .....	Page 23
<b>14. RESSOURCES MATERIELLES.....</b>	<b>Page 23</b>
<b>15. PROJET DE FORMATION DE L'IFSI/IFAS.....</b>	<b>Page 24</b>
15.1 Le projet de formation aide-Soignant.....	Page 24
15.1.1 L'équipe pédagogique.....	Page 24
15.1.2 La définition du métier.....	Page 24
15.1.3 La présentation du référentiel.....	Page 24
15.1.4 Les objectifs de la formation.....	Page 25
15.1.5 Les unités de formation.....	Page 25
15.1.6 Les stages.....	Page 26
15.1.7 La pré-rentree.....	Page 27
15.1.8 L'évaluation de la formation.....	Page 27
15.1.9 La cohésion et esprit d'équipe.....	Page 28
15.2 Le projet de formation Infirmier.....	Page 28
15.2.1 Introduction.....	Page 28
15.2.1.1 Les particularités pédagogiques.....	Page 29
15.2.1.2 L'évaluation de la formation.....	Page 29
15.2.2 La 1 <sup>ère</sup> année.....	Page 30
15.2.3 La 2 <sup>ème</sup> année.....	Page 34
15.2.4 La 3 <sup>ème</sup> année.....	Page 40
<b>16. STAGES.....</b>	<b>Page 44</b>
16.1 L'organisation générale.....	Page 44
16.2 Le bilan des acquisitions en stage.....	Page 45
16.3 Les indemnités de stage.....	Page 45
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>Page 45</b>

## **INTRODUCTION :**

Le projet d'école et le projet de formation sont souvent associés. Ils sont formalisés pour donner du sens à l'action menée au sein des instituts et évoluent en fonction des changements possibles.

**Le projet d'école** repose sur l'analyse de l'horizon stratégique, le diagnostic de l'existant et une réflexion sur la gouvernance des instituts au travers du rôle du directeur des soins.

→ L'analyse de l'horizon stratégique est fondé sur les « tendances » que sont le bassin d'emploi de la ville d'Arles et de son territoire, les orientations dictées par la région, l'évolution des métiers, l'évolution sociologique des jeunes, l'universitarisation en cours de développement, les Groupements Hospitaliers de Territoire ....

Tous ces éléments ont une influence sur les modes d'apprentissages et sur la construction du projet des instituts qui se doit d'être en « cohérence » avec l'évolution de ces tendances.

→ Le diagnostic de l'existant prend notamment en compte ce qui se passe à l'intérieur des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants (IFSI/IFAS) d'Arles :

- La démographie des apprenants (étudiants et élèves) : qui sont-ils, d'où viennent-ils, de quelle ville, selon quel cursus scolaire ? ... : c'est une connaissance à la fois groupale et individualisée des apprenants.
- Les formateurs : quelles sont leurs expériences, leurs expertises, ont-ils un cursus universitaire ?
- Le niveau organisationnel avec le secrétariat, rouage essentiel du fonctionnement administratif et pédagogique des instituts.
- Les liens entre les instituts et les établissements de santé notamment pour la co-construction de l'apprenant dans le cadre de son apprentissage en alternance.

→ La gouvernance des instituts est en pleine mutation en vertu de l'Arrêté du 17/04/2018. Toutefois, la réflexion sur le rôle du directeur des soins des instituts se construit lors de la prise de poste de celui-ci en intégrant la particularité du lieu d'exercice, son expérience professionnelle, ses valeurs professionnelles, son éthique .... Tous ces points permettant de préciser la conception de la fonction occupée.

Le projet d'école repose sur les valeurs associées aux instituts, dont les fonctions, missions, ainsi que les finalités sont précisées dans le projet de formation. Les principes pédagogiques, les dispositifs ou moyens pédagogiques ainsi que les instances qui régissent les instituts y sont notamment développés.

**Le projet pédagogique** est la visée, la conception de la formation d'une équipe pédagogique et de sa directrice et constitue le socle de la formation.

Il s'articule autour de deux axes :

- L'axe pédagogique qui correspond aux intentions, aux conceptions et aux valeurs d'une équipe pédagogique et de son responsable,
- L'axe stratégique qui correspond à la politique et aux orientations de la formation au regard des métiers pour lesquels cette équipe a vocation à former.

Il tient compte de l'avis des apprenants et des différents partenaires, recueilli au décours de multiples circonstances. Ces concertations permettent de faire évoluer constamment le projet qui est soumis pour avis

au Conseil Technique (IFAS) et aux sections compétentes pour les orientations générales de l'IFSI et pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants<sup>1</sup>.

La philosophie des référentiels de formation infirmier et aide-soignant est centrée sur l'approche par les compétences et sur la posture réflexive. « *Le choix de l'apprentissage par compétences repose sur les grandes questions stratégiques, organisationnelles et pédagogiques qui traversent la formation professionnelle infirmière. L'apprentissage par les compétences revient à faire en sorte qu'au sein du territoire régional et de ses politiques de formation, les dispositifs de formation rencontrent enfin les dispositions à apprendre* ». <sup>2</sup>

Les formations d'infirmiers et d'aides-soignants se déroulent sur le mode de l'alternance intégrative. Celle-ci est particulièrement renforcée par la collaboration étroite avec les professionnels de santé du territoire qui contribuent à la formation des apprenants.

Les référentiels de formation orientent la posture de chacun :

- L'apprenant est considéré comme acteur et responsable de sa formation ce qui lui permettra de développer son autonomie et sa posture réflexive.
- L'équipe pédagogique centrée sur l'apprenant, l'accompagne dans la construction de ses savoirs. Également médiateur et régulateur, le formateur favorise ainsi l'émergence de sens nécessaire à la construction des compétences et à la professionnalisation des apprenants.

Ces projets ont été rédigés par l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la directrice.

## **1. PRESENTATION DES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS (IFSI et IFAS)**

### **1.1 HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE**

Géographiquement, les instituts sont implantés sur le plateau sanitaire de Fourchon, proche du centre-ville d'Arles, avec un accès facile à l'autoroute, et sont situés dans les Bouches du Rhône au sommet du delta du Rhône à égale distance de Nîmes et Avignon et à 90 kms de Marseille.

Les IFSI/IFAS sont une structure publique de formation adossée au Centre Hospitalier d'Arles « Joseph Imbert » dont il dépend financièrement dans le cadre du budget annexe.

Celui-ci leur offre des terrains de stages sur divers pôles d'activités : médecine, chirurgie, psychiatrie, gériatrie, urgences-réanimation-cardiologie, mère-enfant ainsi que sur les établissements dont il a la gérance : les Hôpitaux des Portes de Camargue, les EHPAD Arlésiens, St Rémois, Maussanais et le centre de dialyse (DIAVERUM) présent sur le site.

Les IFSI-IFAS travaillent également en partenariat avec les établissements privés et publics de santé de la région arlésienne, nîmoise, uzétienne, avignonnaise et marseillaise dans le but de diversifier et d'augmenter les capacités d'accueil de nos apprenants en stage.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 17/04/2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

<sup>2</sup> NAGELS M., L'approche par compétences en formation professionnelle de soins infirmiers. Formation des équipes des IFSI de Bourgoin-Jallieu et de St Egrève, 17 mars 2009.

## **1.2 HISTORIQUE DES ACTIVITES DE FORMATION**

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Aides-Soignants (IFAS) ont été créés en 1974, sous l'appellation « École d'infirmières ». L'arrêté du 23 mars 1992 lui confère sa dénomination actuelle.

A l'origine, la composition des promotions oscillait entre 16 et 38 élèves. En 1986, la régulation par quota fixe le nombre d'élèves à 25, puis 40 en 2000 et c'est à la rentrée de septembre 2010 que la capacité de l'IFSI passe à 50 étudiants.

Cette dernière augmentation, couplée à la réforme des études de 2009, a engendré la nécessité de travaux d'agrandissement, qui ont permis d'optimiser l'accueil de nos étudiants dont les promotions sont de 50 étudiants en soins infirmiers.

Parallèlement, l'Institut de Formation d'Aides-soignants inaugure sa première promotion de 20 élèves en 1977. Il accueille par la suite 45 élèves lors d'un cursus de 10 mois et c'est à la rentrée 2015 que la capacité de l'IFAS passe à 55 élèves. Ce quota sera définitivement validé et acté par la Région en 2018.

En septembre 2013, la Région finance les préparations au concours aide-soignant (AS) et infirmier (IDE) et accueille entre 18 et 22 candidats. C'est en septembre 2016 que la préparation au concours IDE est interrompue puis relancée par l'IFSI en 2017 par le financement des 20 participants.

## **2. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLE ET DE TUTELLE**

Les IFSI/IFAS relèvent de la tutelle du Ministère de la santé et des Sports et de ses services déconcentrés : l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale De la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Le Conseil Régional de la région PACA, depuis la loi d'août 2004 relative à la décentralisation, assure le financement des instituts de formation à la hauteur de 80%. En parallèle, il préconise aux IFSI/IFAS de garantir la qualité de l'ensemble des prestations offertes aux apprenants par la mise en œuvre de la certification et de la labellisation des instituts.

Dans le cadre de l'universitarisation, la collaboration étroite entre l'université d'Aix-Marseille et l'IFSI est effective par la mise en place du système « Licence/Master/Doctorat » (LMD).

Dans ce contexte, les instituts sont de véritables acteurs du développement du processus d'apprentissage au niveau régional.

## **3. CADRE REGLEMENTAIRE**

### **3.1 LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

**Arrêté du 17 avril 2018** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

**Arrêté du 18 mai 2017** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier  
**Instruction N°DGOS/RH/2016/344 du 22 novembre 2016** relative au jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier

**Instruction N°DGOS/RH/2016/330 du 04 novembre 2016** relative à la formation des tuteurs de stage paramédicaux

**Instruction N°DGOS/RH1/2014/369 du 24 décembre 2014** relative aux stages en formation infirmière

**Arrêté du 26 septembre 2014** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

**Arrêté du 2 août 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

**Arrêté du 26 juillet 2013** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmier

**Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

**Circulaire N°DGOS/RH1/2012/256 du 27 juin 2012** relatif au jury régional du diplôme d'État d'infirmier

**Arrêté du 20 avril 2012** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

**Instruction N°DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011** relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier

**Arrêté du 02 août 2011** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

**Arrêté du 02 août 2011** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009

**Arrêté du 02 août 2011** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

**Circulaire N° DGOS/RH1/2011/293 du 20 juillet 2011** relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmier

**Instruction N°DGOS/RH1/2010/243 du 05 juillet 2010** relative aux modalités de mise en œuvre de la réforme LMD au sein des instituts de formation en soins infirmiers

**Arrêté du 3 mai 2010** modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

**Arrêté du 3 mai 2010** modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux

**Arrêté du 31 juillet 2009** relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur

**Arrêté du 31 juillet 2009** relatif au diplôme d'État

**Arrêté du 21 avril 2007** modifié par l'arrêté du 20 avril 2012 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux



**Circulaire D.G.S./2C/D.H.O.S./P2 n°2001/475 du 03 octobre 2001** relative aux études conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

### **3.2 – LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA PROFESSION INFIRMIÈRE**

**L'arrêté du 18 mai 2017 modifiant** les arrêtés du 24/12/2014, du 26/07/2013, du 02/08/2011 et du 31/07/2009. Ce texte est accompagné de nombreuses annexes : les référentiels d'activités, de compétences, de formation, la maquette du contenu de la formation, les Unités d'Enseignement, composées du dossier d'évaluation et de recommandations pour l'enseignement, et le Portfolio.

**Le décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016** relatif au code de déontologie des infirmiers

**Le décret n°2016-1621 du 28 novembre 2016** relatif à la stratégie nationale de la santé

**LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016** de modernisation de notre système de santé

Extraits du Code de la Santé Publique :

**Articles L4383-1 à L4383-6 et articles R4383-2 à R4383-5** : Compétences respectives de l'État et de la Région ;

**Articles D4311-16 à D4311-23** : Accès à la formation et organisation des études ;

**Articles L4311 à L4314 et articles R4311 à R4312** : Profession d'infirmier ou d'infirmière ;

**Articles D4381-1 à D4381-6** : Haut Conseil des Professions Paramédicales ;

**Arrêté du 13 avril 2007** fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire ;

**Arrêté du 29 août 2008** fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal effectuée par l'infirmière.

### **3.3 – LES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉGISSANT LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANTE**

**Le décret n°2016-1605 du 25 novembre 2016** relatif au code de déontologie des infirmiers

**Instruction N°DGOS/RH1/2014/2015 du 10 juillet 2014** relative aux dispenses de formation pour l'obtention des diplômes d'État d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture ;

**Arrêté du 21 mai 2014** modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ; Ce texte est accompagné de nombreuses annexes : les référentiels d'activités, de compétences, de formation, la maquette du contenu de la formation, les modules d'enseignement, composés du dossier d'évaluation et de recommandations pour l'enseignement.

**Arrêté du 2 août 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

**Arrêté du 28 septembre 2011** modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

**Arrêté du 15 mars 2010** modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

**Arrêté du 22 octobre 2005** modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

L'ensemble de ces textes précisent les finalités et le contenu de chacune de ces formations.

Le recueil des principaux textes relatifs aux formations préparant aux diplômes d'Etat d'infirmier et d'aide-soignant est remis à chaque apprenant au début de la formation.

#### **4. PUBLIC ACCUEILLI**

L'établissement accueille, renseigne et oriente toute personne souhaitant intégrer une des formations proposées, **sans aucune discrimination**.

Un dispositif spécifique est prévu pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Chaque année, et ce constat est fait depuis 2015, le nombre d'inscrits aux concours IDE et AS est très important au prorata des quotas d'élèves et d'étudiants accueillis au sein de l'IFSI-IFAS d'Arles, comparaison faite avec les IFSI-IFAS de taille identique.

<b>Nombres d'inscrits</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Concours IDE</b>	562	682	624	597	42*	59*
<b>Concours AS</b>	328	326	299	272	170	170

\*Depuis 2019, les chiffres ne sont pas représentatifs et ne peuvent être comparés aux années précédentes en raison des nouvelles modalités d'admission en IFSI par la plateforme Parcoursup.

Les quotas définis par la Région sont de 30 étudiants en Soins Infirmiers (ESI) recrutés par Parcoursup et de 20 par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

#### **4.1 L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES APPRENANTS**

De par son positionnement géographique au nord de la région PACAC, l'institut de formation recrute principalement les étudiants/élèves issus de 5 départements limitrophes (Gard, Hérault, Vaucluse, Pyrénées Orientales et Aude) qui composent la région d'Occitanie. En Septembre 2019, cette population représente 53% des apprenants en formation et 47% sont issus des Bouches du Rhône.

#### **4.2 LE PROFIL DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS**

##### **4.2.1 L'âge des étudiants**

La moyenne d'âge des promotions se situe aux alentours de 23 ans. Les âges sont généralement compris entre 18/20 ans et 50 ans et plus.

##### **4.2.2 La Composition des promotions**

Même si les promotions tendent à se « masculiniser », elles sont composées majoritairement de femmes (86%) et les hommes ne représentent que 14%.

##### **4.2.3 Le Cursus scolaire – diplômes**

Les 30 ESI recrutés en 2019 par la plateforme Parcoursup sont tous bacheliers.

Sur les 20 ESI recrutés par la voie de la FPC en 2019 :

- 76% des étudiants sont bacheliers
- 18% sont diplômés du DEAS
- 4% détiennent un DAEU
- 2% ont un BTS.

En septembre 2019, 21 ESI sur 50 détiennent le diplôme d'Aide-Soignant.

#### **4.2.4 L'insertion des étudiants**

Les réponses reçues à 6 mois de l'obtention du DE démontrent qu'en 2018 et 2019, 100% des infirmiers diplômés ont trouvé un emploi.

### **4.3 Le Profil des élèves aides-soignants**

#### **4.3.1 L'âge des élèves**

La moyenne d'âge des promotions est de 30 ans à la rentrée de 2019, comprise entre 18 et 51 ans.

#### **4.3.2 La composition des promotions**

Les promotions sont encore très « féminisées ». Elle est composée en septembre 2019 de 90% d'élèves de sexe féminin et de 10% de sexe masculin.

#### **4.3.3 Le cursus scolaire - Diplômes**

Globalement, en 2019 :

- 57 % des élèves détiennent un Bac dont ASSP et SAPAT ou un BTS.
- 13% sont sans diplôme
- 21% ont un titre professionnel tel que : AVF, BEPA, DEAVS, CAP petite enfance...
- 9% ont un BEP Carrière Sanitaire et Sociale.

#### **4.3.4 L'insertion des élèves**

Les réponses reçues à 6 mois de l'obtention du DE, montrent qu'en 2018, 98% des aides-soignants diplômés ont trouvé un emploi. En 2019, c'est 100%.

## **5. PRISE EN CHARGE ET REMUNERATION DES APPRENANTS**

Les étudiants-es en soins infirmiers peuvent bénéficier sur leur parcours de formation des aides financières suivantes :

Conseil Régional Site de la région paca	Financement de la formation en soins infirmiers Conseil Régional : (budget de fonctionnement des IFSI/IFAS)
	Bourse Régionale
	Fond social Région (aide exceptionnelle)
	Carte ZOU, les étudiants peuvent bénéficier d'un nombre illimité de voyages en TER concernant le trajet domicile-études sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur moyennant l'achat d'une carte
	Carte pass santé (gratuite)
OPCA/Employeur	Salariés en formation professionnelle
Boursiers	Étudiants bénéficiant d'une bourse Région
Pôle Emploi	Étudiants bénéficiant d'une indemnité pôle emploi

Les élèves aides-soignants-es peuvent bénéficier sur leur parcours de formation des aides financières suivantes :

Conseil Régional	Financement de la formation aide-soignante par le Conseil Régional : (budget de fonctionnement des IFSI/IFAS)
	RSFP : Rémunération de « Stagiaire de la Formation Professionnelle
	Bourse Régionale
	Carte ZOU, les apprenants peuvent bénéficier d'un nombre illimité de voyages en TER concernant le trajet domicile-études sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur moyennant l'achat d'une carte
OPCA / FONGECIF	Salariés en formation professionnelle
Pôle emploi	Pôle emploi

## **6. FONCTIONNEMENT DES INSTANCES**

### **6.1 L'instance compétente pour les orientations générales des instituts :**

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Cette instance se divise en trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des apprenants,
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires,
- Une section relative à la vie étudiante.

La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par le directeur des instituts de formation.

Cette instance qui est présidée par le représentant de l'état (ARS), émet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget des instituts,
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories professionnelles,
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts,
- L'utilisation des locaux et l'équipement pédagogique,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique,
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- Les bilans annuels d'activités des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante,
- La cartographie des stages,
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Cette instance se réunit au moins, une fois par an.

Cette instance valide :

- Le projet des instituts dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- Le règlement intérieur,
- La certification des instituts ou la démarche qualité.

## **6.2 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**

Cette section est présidée par le directeur des instituts ou son représentant et rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Les apprenants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement formulées par les apprenants,
- Demandes d'une période de césure formulées par les apprenants,
- Demandes d'interruption de formation sollicitées par les apprenants.

Cette section se réunit après convocation par le directeur des instituts.

Les décisions de cette section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

Le bilan annuel de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

L'instance équivalente en IFAS est le conseil technique

## **6.3 La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires**

La directrice de l'IFSI/IFAS est assistée de cette section qui est présidée après tirage au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

Cette section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

Le jour de la séance, la directrice ou son représentant présente la situation de l'apprenant puis se retire.

L'apprenant présente des observations écrites ou orales et peut être assisté d'une personne de son choix.

La section peut décider d'une des sanctions suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire de l'apprenant de l'institut pour une durée maximale d'un an
- Exclusion de l'apprenant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

Les décisions de la section font l'objet d'un vote à bulletin secret.

La décision de la section est prononcée de façon dûment motivée par celle-ci et notifiée par écrit par le président de la section, à la directrice des instituts.

La directrice notifie par écrit à l'apprenant, cette décision dans un délai maximal de cinq jours ouvrés après la réunion.

L'avertissement peut être prononcé par la directrice des instituts sans consultation de cette section.

Dans ce cas, l'apprenant qui peut se faire assister d'une personne de son choix, est reçu par la directrice de l'IFSI/IFAS en présence du cadre formateur référent. Cette sanction motivée est notifiée à l'apprenant sous cinq jours ouvrés.

Le bilan annuel de cette section est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts.

L'instance équivalente en IFAS est le conseil de discipline.

## **6.4 La section relative à la vie étudiante**

Cette section est présidée par la directrice des instituts. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents. En cas d'absence de la directrice, la présidence est assurée par le vice-président.

Cette section se réunit au moins deux fois par an sur proposition de la directrice ou des étudiants représentés à la section de la vie étudiante.

Cette section émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets « extra scolaires »,
- L'organisation des échanges internationaux.

L'ordre du jour est préparé par le président et le vice-président de la section.

Cette section est composée de la directrice ou de son représentant, des 6 étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par la directrice parmi l'équipe pédagogique et administrative des instituts.

Au sein des instituts d'Arles, sont également conviés les représentants des élèves aides-soignants.

Le bilan annuel d'activité des réunions de la section relative à la vie étudiante est présenté devant l'instance compétente pour les orientations générales des instituts par la directrice des instituts.

### **6.5 La commission d'attribution des crédits**

Elle est présidée par la directrice de l'institut.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants, d'un représentant de l'enseignement universitaire, de représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le 6ème semestre, la commission se prononce sur l'attribution des crédits européens.

Les résultats du dernier semestre sont présentés devant le Jury d'attribution du diplôme.

## **7. ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ**

La position de l'apprenant au centre du dispositif de formation, l'évolution du contexte réglementaire, l'importance de l'évaluation des pratiques professionnelles nous conduisent à nous inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité de nos prestations. L'IFSI-IFAS s'est engagé dans la démarche qualité « Performance vers l'Emploi » initiée par la région PACA. En octobre 2018, l'IFSI-IFAS a répondu avec succès à l'audit de transition puis s'est vu attribué en juin 2019, la labellisation de l'institut avec 100% de conformité au référentiel RéSeau et 99% de conformité au référentiel « PVE ». Ces résultats ont été désignés par les consultants, comme étant un « *record absolu* ».

La culture qualité permet:

- D'optimiser les prestations offertes aux apprenants,
- De favoriser l'harmonisation des pratiques pédagogiques,
- D'améliorer l'organisation interne, la coordination des activités et donc l'efficacité,
- D'encourager la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs,
- De valoriser la formation dispensée,
- D'afficher nos compétences par une évaluation objective,
- De déterminer des indicateurs de la qualité de l'apprentissage, du fonctionnement, de la gestion.

Les objectifs centrés sur l'amélioration continue du dispositif sont :

- De définir des indicateurs de suivi de la qualité de l'apprentissage et de la gestion, tels que : taux de satisfaction des apprenants et des intervenants externes, taux de suivi / continuité de la formation, taux d'insertion professionnelle, taux de réussite, taux de réclamations,.....
- De suivre les différents processus (analyse de leur performance et des dysfonctionnements),
- De proposer des actions d'amélioration, de les mettre en œuvre et de les évaluer.

Les instituts réalisent annuellement un audit qui est transmis à la région. Le référentiel Performance Vers l'Emploi (PVE) est abandonné au profit du Référentiel National Qualité QUALIOPi selon lequel les instituts doivent désormais répondre à un nouvel audit de certification.

## **8. DEFINITION GENERALE DES PROJETS D'ECOLE ET PEDAGOGIQUE**

Le projet d'école permet de saisir la place des instituts dans son environnement qui est actuellement en pleine mutation du fait notamment de la nouvelle gouvernance, du développement de l'universitarisation, de la mise en place du service sanitaire, de la mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de territoire, de la certification des instituts, .....

Outil de référence et de pilotage pour la directrice, l'équipe pédagogique et l'ensemble des apprenants, le projet pédagogique est un « *Plan d'action écrit qui a pour but d'organiser et de structurer la formation. Il est négocié par les différents partenaires et se fonde sur les textes officiels, sur une conception déterminée des soins infirmiers et de l'exercice professionnel. Il tient compte de la population concernée, de la politique de formation et des caractéristiques de l'institution. Il a un caractère contractuel et fait l'objet de réévaluations et de réajustements<sup>3</sup>.* »

« *Il formalise à la fois les orientations générales et celles spécifiques à chaque institut et/ou filière de formation. Il présente plusieurs intérêts, notamment de servir de guide à l'équipe pédagogique, de support de communication et de prise de décision pour les tutelles<sup>4</sup>.* »

Le projet pédagogique s'inscrit dans l'évolution de la politique nationale de santé et répond comme nous l'avons vu, à une obligation réglementaire.

## **9. FINALITES DE LA FORMATION**

Les IFSI/IFAS ont pour objectif d'amener l'apprenant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

La formation initiale a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoir-faire, attitude et comportements.

### **• Former un infirmier compétent, un aide-soignant compétent.**

Selon Fabre (1994), former évoque « *une action profonde sur la personne impliquant une transformation de l'être<sup>5</sup>* ». La formation des apprenants impliquerait donc la transformation du sujet qui se projette dans le métier.

La formation incite l'apprenant à développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. L'apprenant entre ainsi dans un processus de professionnalisation, capable de mobiliser ses compétences.

Pour Perrenoud, (1999) « *une compétence est une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun pour identifier et résoudre de vrais problèmes<sup>6</sup>* ».

<sup>3</sup> Dictionnaire des soins infirmiers. AMIEC, Paris, 1995, 371 pages.

<sup>4</sup> Le projet pédagogique des instituts de formation, Agence Régionale de Santé, Ile de France, 2012.

<sup>5</sup> Fabre, M. (1994). *Penser la formation*. Paris : PUF.

<sup>6</sup> Perrenoud, P. (1999). Articulation théorie-pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance. *Vie pédagogique*, 112, 16-20.

L'acquisition de compétences nécessite de travailler trois niveaux d'apprentissage :

- « **Comprendre** » : l'apprenant acquière les savoirs et savoir-faire nécessaires pour comprendre les situations ;
- « **Agir** » : il mobilise les savoirs et intègre la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « **Transférer** » : l'apprenant acquière la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

L'alternance devient ainsi un moyen pédagogique qui permet aux apprenants d'enrichir leur expérience, de développer des compétences, de questionner, d'évaluer leur pratique professionnelle. C'est dans l'alternance que l'apprenant va construire également son identité professionnelle. En effet, Barbier (1996) affirme que le développement de compétences « *a spécifiquement pour résultat la production conjointe de nouvelles pratiques et de nouvelles composantes identitaires mobilisées dans ces pratiques*<sup>7</sup> ».

#### ● **Permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle**

Les apprenants possèdent une identité personnelle propre et une conception de la profession en rapport avec leur identité, leur culture, leurs expériences, leur histoire de vie...

Cependant la construction de leur identité professionnelle se développera selon un processus de transformation au cours de leur formation.

Hugues (cité par Dubar<sup>8</sup>, 2000, p.139) identifie trois phases qui permettent la construction de l'identité professionnelle :

- Le « passage à travers le miroir » qui est l'immersion dans la culture professionnelle et qui permet de découvrir la réalité du monde professionnel.
- L'installation de la dualité entre le modèle idéal de la profession et le modèle réel de celle-ci.
- La conversion ultime où il s'agit de procéder à un ajustement par abandon et refoulement des idées reçues.

Les apprenants vont donc évoluer individuellement de façon différente au cours de la formation. L'identité se construit et se transforme à travers de multiples interactions du sujet avec son environnement.

## **10. FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE**

La formation vise à former, dans le respect des valeurs humaines et de l'éthique professionnelle, des professionnels compétents, sachant gérer leur autonomie, responsables, réflexifs et créatifs. Notre projet de formation s'inscrit dans une visée de professionnalisation des futurs personnels de santé.

Le modèle de pensée de l'équipe est humaniste avec pour principales valeurs le respect et la bienveillance.

---

<sup>7</sup> Barbier, JM. (1996). De l'usage de la notion d'identité en recherche, notamment dans le domaine de la formation. *Education permanente*, 128, 11-26.

<sup>8</sup> Dubar, C. (2000). *La socialisation*. (3ème éd.) Paris : Armand Colin.



● **Le respect** : Cette valeur fait référence au concept d'altérité. Ainsi, respecter une personne nous conduit à reconnaître l'existence d'un Autre que soi, à la fois semblable et différent. Les différences sont source d'enrichissement.

● **La bientraitance** : « *La bientraitance trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée*<sup>9</sup> ».

## **11. PRINCIPES PEDAGOGIQUES**

L'ingénierie de la formation est construite selon une approche socioconstructiviste. En référence aux théories de l'interaction sociale dont parle le psychologue Lev Vygotski, on peut dire que le formateur sollicite l'apprenant et lui permet de réussir en collaboration ce qu'il sera demain capable de réussir seul.

Les objectifs généraux qui sous-tendent celle-ci sont :

- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il constitue son portefeuille et prépare ainsi son projet professionnel.

Chaque apprenant est acteur dans son apprentissage. Pour cela, le formateur doit suivre sa progression dans sa manière d'acquérir des compétences, l'accompagner dans un parcours qui lui est adapté, notamment dans les situations de handicap, favoriser son auto-évaluation et collaborer avec les tuteurs de stage afin de combiner les savoirs et les savoirs faire dans leur appréhension et leur évaluation.

Il s'agit d'aider les apprenants à transformer les connaissances acquises en compétences professionnelles dans l'alternance et par le biais d'outils pédagogiques divers : exercices d'entraînement à l'analyse clinique et à la réflexion critique, analyses de situations pratiques, exploitations de stage, exercices en situation de simulation, suivis pédagogiques, jeux de rôle, démarches éducatives sur le terrain,

## **12. ACTEURS**

### **12.1 L'apprenant**

Le projet pédagogique est centré sur l'apprenant, le rendant acteur de sa formation et auteur de sa professionnalisation. Il est adulte et pourvu d'un potentiel d'autonomie et de responsabilité.

Possédant des ressources, une histoire, des expériences, des aptitudes d'acquisition et des motivations personnelles, l'apprenant développe des capacités d'adaptation, un esprit d'initiative, de créativité et de posture réflexive.

L'apprenant dispose d'un port folio qui lui est personnel. C'est un véritable outil au service de sa formation qui atteste de son parcours, de ses objectifs, de son évolution et lui permet de mesurer sa progression en stage.

C'est un document de référence dans le cadre de son suivi par les différents acteurs de la formation.

### **12.2 L'équipe de direction**

---

<sup>9</sup> ANESM (agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux), La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, juin 2008, p 14.

#### • La Directrice :

Mme Christine DALY, Directrice des soins, Coordinatrice des IFSI/IFAS, est membre de l'équipe de direction du Centre Hospitalier d'Arles auquel sont adossés les instituts. Elle assure la direction des IFSI-IFAS et les missions rattachées à cette fonction sont définies par la réglementation relative au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux selon l'Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 Avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

#### • Ses responsabilités :

Elles sont définies par :

→ Le décret n° 2014-7 du 7 Janvier 2014 modifiant le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière précise dans l'article 5 :

*« Le Directeur des Soins, Directeur d'Institut de Formation ou Coordinateur Général d'Instituts de Formation, exerce les responsabilités et missions définies par la réglementation et l'agrément des Directeurs de ces Instituts. Sous l'autorité du Directeur de l'Etablissement, il est responsable de ... »*

→ L'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation [ ] et aux agréments de leur directeur :

*« Les instituts de formation préparant au diplôme d'état infirmier sont dirigés par un Directeur responsable de :*

- *La conception du projet pédagogique de l'institut avec l'ensemble des professionnels concernés*
- *L'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans l'institut ainsi que les sessions de préparations à l'entrée dans ces instituts ; il contribue à la politique de formation définie par la Région en lien avec l'ARS et les universités*
- *L'organisation de l'enseignement théorique et pratique*
- *L'animation, de l'encadrement, de la gestion et du développement des équipes pédagogique, administrative et logistique*
- *Contrôle des études et de la mise en œuvre des droits des étudiants*
- *Fonctionnement général de l'institut*
- *La recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe enseignante de l'institut.*

*Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation préparant aux professions paramédicales et de la délivrance des diplômes sanctionnant la formation dispensée dans ces instituts.*

*Sur désignation du directeur, le directeur des soins, directeur des instituts, participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des instituts de formation qu'il dirige ».*

#### • L'autorisation des instituts et l'agrément du directeur :

La création des instituts ou écoles de formation fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil Régional, après avis du représentant de l'Etat dans la région.

Le président du Conseil Régional agréé, après avis du représentant de l'Etat dans la région, le directeur des instituts de formation.

Les autorisations et agréments peuvent être retirés en cas de non-respect des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation des formations et d'incapacité ou de faute grave des dirigeants des instituts.

Les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations et les agréments sont fixées par voie réglementaire.

#### • La politique de formation :

Il s'agit pour le directeur des soins de créer les conditions pour que l'équipe mette en place une pédagogie active centrée sur l'apprenant favorisant :

- Le développement de la culture professionnelle dans une dimension pluri professionnelle et multi catégorielle,
- Un travail sur les attitudes et les positionnements attendus,
- L'acquisition d'outils et de méthodes d'analyses des pratiques de soins,
- L'optimisation des compétences organisationnelles, pédagogiques, éducatives, relationnelles, et techniques des professionnels, quel que soit leur secteur d'activité,
- L'enrichissement de l'expression orale et écrite professionnelle,
- La promotion d'études et travaux d'initiation à la recherche, afin de permettre aux futurs professionnels d'exercer pleinement leur fonction et d'assumer leur responsabilité dans un contexte d'amélioration continue de la qualité des soins dispensés aux usagers en établissements de santé ou sur leurs lieux de vie.

• **La stratégie :**

- Former des professionnels aptes à répondre aux besoins, demandes des usagers du système de santé, à dispenser des soins adaptés à chacun, ouverts sur les autres professions de santé, sur l'actualité, sur l'environnement, sur le monde,
- Insuffler un désir d'évolution personnelle et de participation à l'évolution de la profession de soignant auprès des équipes et des apprenants,
- Développer des partenariats, en particulier avec la Direction des Soins des établissements de santé dans un souci de cohérence de la formation et de la qualité des soins,
- Développer le travail en réseau avec les autres instituts de formation en favorisant la concertation et la mutualisation des ressources,
- Favoriser la concertation et la coopération dans l'équipe pédagogique et avec les partenaires en privilégiant la qualité des relations internes et externes basées sur le respect d'autrui et la confiance,
- Mettre en place un dispositif de formation en lien avec les conceptions de la formation,
- Rendre transparent le dispositif de formation dans un souci de recherche de la qualité de l'offre de formation,
- Contribuer au développement de l'universitarisation en optimisant le partenariat avec l'AMU<sup>10</sup> afin d'inciter la recherche en soins infirmiers dans le cadre du système LMD et de participer à la mise en place du service sanitaire.
- Initier la démarche qualité au sein des instituts pour tendre vers l'obtention de la labellisation en lien avec le Conseil Régional et en référence aux recommandations du nouveau référentiel QUALIOPI.

### **12.3 La coordinatrice pédagogique**

Mme Aline BABIN, cadre supérieur de santé, est chargée, sous l'autorité de la Directrice de l'institut, de piloter l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique des formations initiales (IFSI-IFAS). Elle accompagne les formateurs dans la déclinaison du projet. Elle assure la coordination des stages.

### **12.4 Les formateurs**

Les formateurs, sous la responsabilité de la directrice, sont garants de la mise en œuvre du dispositif pédagogique.

Ils accompagnent les apprenants dans leur processus d'apprentissage et dans l'élaboration de leur projet professionnel, en instaurant une relation d'écoute, de respect et d'authenticité. Ils privilégient des méthodes permettant à l'apprenant de s'enrichir de ses expériences et de celles de ses pairs. Ils amènent les apprenants à se questionner et à réfléchir afin de favoriser la réflexivité.

---

<sup>10</sup> Aix Marseille Université

Chaque formateur est référent d'un groupe d'apprenant pour lesquels il assure le suivi pédagogique lors des temps de rencontres individuelles et collectives.

Dans le cadre de ce suivi pédagogique, il accompagne l'apprenant afin que celui-ci trouve du sens à ses apprentissages, tende vers l'autonomie, identifie et construise son projet professionnel.

Il fait le bilan de ses acquisitions, le conseille et participe à l'adaptation des choix des stages en fonction de ses besoins et en concertation avec la coordinatrice des stages. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu de l'évolution des éléments d'acquisition.

Il est en lien avec les professionnels de terrain pour le suivi des parcours et les questions pédagogiques. Il encadre l'apprenant en stage de sa propre initiative, à la demande de celui-ci ou à celle des professionnels. Pour chaque stage l'apprenant bénéficie d'une séance d'analyse de pratique individuelle ou collective.

Chaque formateur est responsable de la mise en œuvre de diverses compétences (cf. référentiel de formation) et de certaines unités/modules d'enseignement (élaboration, organisation, planification, suivi, enseignement et évaluation).

### **13. ORGANISATION INTERNE**

#### **13.1 La formation en soins infirmiers et aides-soignants**

- Equipe 1ère année :
  - o Magali DERDERIAN (MD)
  - o Pascal JOUNOT (PJ)
  - o Marie-Pierre MARCANT (MPM)
- Equipe 2ème année :
  - o Elisabeth GEHRINGER (EG)
  - o Marie-Christine LAMOTHE (MCL)
  - o Marie-Laure PELAGATTI (MLP)
- Equipe 3ème année :
  - o Véronique BAS-GEHRMANN (VB)
  - o Charlotte PROFETTA (CP)
- Formation aide-soignante :
  - o Magali BELACHE (MB)
  - o Karine RESSOT-QUERIN (KRQ)
  - o Hélène FRANCES (HF)
- Coordinatrice pédagogique et coordinatrice des stages :
  - o Aline BABIN (AB)

La plupart des formateurs sont cadres de santé et possèdent également un diplôme de l'enseignement supérieur ou une spécialité telle que :

- Licence universitaire en administration et gestion sociale, option Ressources Humaines
- Licence universitaire en ingénierie de la santé, option gestion des soins
- Licence américaine d'infirmière diplômée (Nursing Licence Registered Nurse)
- Master 1 Pro en Education et Formation en Sciences humaines et sociales
- Master 2 Pro Education et Formation, parcours éducation formation et encadrement dans le secteur de la santé
- Diplôme Universitaire en hygiène
- Certificat de sophrologue praticien reconnu au RNCP
- Diplôme d'Etat d'Infirmière de bloc opératoire.

#### **13.2 La coordination des stages**

La coordinatrice pédagogique gère administrativement l'ensemble des stages des apprenants de l'institut.

Cette fonction de coordinatrice requiert une bonne connaissance des terrains de stages et des échanges réguliers avec les partenaires internes et externes de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier d'Arles afin de s'assurer de la validité des terrains de stage mais également d'établir une gestion prévisionnelle. Le démarchage, le contact avec les responsables de l'encadrement et la visite des structures d'accueil sont la clé de voute de la pérennité des terrains avec lesquels des liens privilégiés ont été tissés.

Un travail de réflexion est par ailleurs engagé avec l'équipe pédagogique pour répondre aux composantes du référentiel de formation IDE et AS, tout en mettant en adéquation le projet professionnel de l'apprenant et les possibilités d'accueil recensées par rapport aux besoins exprimés.

Cette fonction demande un travail constant et régulier de réactualisation des documents tels que les fiches signalétiques ou les livrets d'accueil des terrains de stage : coordonnées des structures, cibles prévalentes et autres éléments précieux pour l'apprenant notamment avant son départ en stage.

Règlementairement, lorsque le choix des stages est défini, des conventions de stage sont établies entre le centre de formation et les structures d'accueil. La coordinatrice pédagogique en assure le suivi.

Le dispositif de stage a été revu en 2017, 2018 et 2019 afin de revisiter les capacités d'accueil offertes mais également de repréciser certaines modalités en terme d'organisation et de faisabilité, au bénéfice des apprenants.

### **13.3 L'équipe administrative**

L'équipe administrative est composée d'une assistante de direction et de 2 secrétaires, chacune ayant des missions spécifiques en lien avec les fonctions occupées qu'elles exercent sous l'autorité hiérarchique de la directrice.

#### **• Le secrétariat de Direction**

Mme LEFEL Noëlla, Assistante de Direction – Gestionnaire Administrative, assure les missions suivantes :

- Coordination des secrétariats
- Gestion administrative du service

#### **• Le secrétariat Administratif**

Mme MARIET Stéphanie, Adjoint Administratif, est chargée de :

- L'information et la communication : accueil du public, des étudiants et élèves, téléphonie
- La gestion de la scolarité : dossiers scolaires, attestations de présence, déclaration accidents de travail
- La formalisation, le suivi et la gestion des processus administratifs.

Mme CHABOT Véronique : Adjoint Administratif, est chargée de :

- L'accueil téléphonique et physique du public, des apprenants
- La formalisation, le suivi et la gestion des processus administratifs.

### **13.4 La documentaliste**

Mme Stéphanie MARIET assure également la fonction de documentaliste et la gestion du parc informatique. Forte d'un fond documentaire spécialisé dans le domaine paramédical (plus de 2500 ouvrages, 15 abonnements à des revues spécialisées...), la documentaliste accueille le public en formation dans un espace convivial de consultation et de travail.

Les étudiants infirmiers et les élèves aides-soignants sont guidés par leurs formateurs à la recherche d'informations sur Internet et sur les bases de données spécialisées généralistes ou en lien avec l'université Aix/Marseille (ENT<sup>11</sup>, BU<sup>12</sup> pour les étudiants), afin de leur faire acquérir davantage de méthodologie et d'autonomie dans leurs recherches documentaires.

### **13.5 Les vacataires chargés d'enseignement**

Ils sont :

- Professionnels experts dans un domaine lié aux enseignements
- Professionnels de santé de terrain
- Universitaires
- Professionnels habilités par l'université de rattachement, soit l'académie d'Aix- Marseille

### **13.6 L'équipe logistique**

Une équipe de 2 personnes, Mme PAUNER Sandrine et Mr SOW Yann, assure l'entretien quotidien des locaux des instituts.

### **13.7 Les acteurs de stage**

#### **13.7.1 Le maître de stage**

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage.

- Il accueille et intègre l'apprenant :
  - Il apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et organise le parcours à suivre par l'apprenant avec la présentation du livret d'accueil spécifique du service ainsi que de la charte d'encadrement
  - Il présente l'apprenant aux équipes et s'assure de son intégration
  - Il permet à l'apprenant de se positionner dans le lieu de stage
- Il assure le suivi de la qualité de l'encadrement de proximité
  - Il s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité
  - Il règle les difficultés éventuelles.

#### **13.7.2 Le tuteur de stage**

Le tuteur de stage est connu de l'apprenant. C'est un professionnel qui fait preuve d'intérêt pour l'encadrement des stagiaires.

- Il est responsable de l'encadrement pédagogique en stage :
  - Il assure un accompagnement pédagogique
  - Il reçoit l'apprenant, remet le livret d'accueil et d'encadrement
  - Lors de l'entretien d'accueil, il évalue le niveau d'apprentissage en prenant connaissance du portfolio (bilan des acquis, des objectifs de stage...)
  - Il évalue sa progression lors d'entretiens réguliers notamment lors de l'entretien de mi-stage et propose des réajustements

---

<sup>11</sup> Environnement Numérique de Travail, Bibliothèque Universitaire.

<sup>12</sup> Bibliothèque Universitaire

- Il répond aux questions de l'apprenant et échange autour des situations rencontrées facilitant ainsi sa posture réflexive
  - Il propose et oriente l'apprenant sur les opportunités d'apprentissage
  - Il est en lien avec le formateur référent de l'IFSI/IFAS
- Il assure l'évaluation des compétences acquises :
    - Il identifie les points forts et les axes d'amélioration en collaboration avec les professionnels de proximité
    - Il aide l'apprenant à s'autoévaluer et à le formaliser sur le portfolio.

### **13.7.3 Le professionnel de proximité**

Il est celui qui assure le suivi, la formation et l'encadrement pédagogique au quotidien.

- Il organise les activités d'apprentissage de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Il questionne, explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'apprenant mener des activités en autonomie
- Il guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Il explique les risques : réglementation, sécurité, ...
- Il contribue au suivi de l'apprenant par des contacts réguliers avec le tuteur.

### **13.7.4 Le formateur référent de stage**

- Il assure la coordination avec l'établissement d'accueil
- Il accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation
- Il communique avec les tuteurs et maîtres de stage afin de suivre le parcours des apprenants
- Il régule les difficultés éventuelles concernant notamment l'organisation du stage, en concertation avec la coordinatrice pédagogique.

### **13.7.5 L'apprenant**

L'apprenant construit progressivement ses compétences en interaction avec l'ensemble des professionnels :

- Il prépare son stage en formulant des objectifs précis pour chaque stage (personnels et institutionnels)
- Il se présente à tous les professionnels du stage
- Il renseigne le portfolio et le partage avec les professionnels
- Il mesure sa progression et réajuste ses objectifs
- Il s'implique dans toutes les situations d'apprentissage
- Il mobilise et développe ses savoirs professionnels
- Il analyse sa contribution dans les situations de travail.

## **14. RESSOURCES MATERIELLES**

L'IFSI/IFAS dispose de :

- **Locaux :**
  - Un centre de documentation
  - Sept salles de cours de différentes tailles dont six équipées d'un système de vidéo projection
  - Deux salles de travaux pratiques, dont une équipée pour la simulation
  - Un amphithéâtre sonorisé de 115 places

- Deux salles repas (grande et petite) pour les apprenants
- Une salle informatique dédiée spécifiquement aux apprenants
- Une salle de reprographie destinée aux équipes administratives et pédagogiques
- Une salle polyvalente à destination de l'équipe.

• **Matériel :**

- Un photocopieur réservé aux étudiants/élèves
- Dix ordinateurs portables
- Cinq ordinateurs dont un dédié aux supports de DVD
- Trois imprimantes
- Un système informatique comprenant :
  - Un réseau Internet et Intranet
  - Un système WIFI
  - Des logiciels de gestion des formations dans les domaines administratifs et pédagogiques
  - Une plateforme Web Moodle, destinée aux apprenants.

## **15. PROJETS DE FORMATION DE L'IFSI-IFAS**

### **15.1 Le projet de formation aide-soignant**

#### **15.1.1 L'équipe pédagogique :**

Magali Belhache : Infirmière	<a href="mailto:magali.belache@ch-arles.fr">magali.belache@ch-arles.fr</a>	Tel : 04 90 49 46 01
Karine Ressot : Infirmière	<a href="mailto:karine.ressot@ch-arles.fr">karine.ressot@ch-arles.fr</a>	Tel : 04 90 49 45 52
Hélène Frances : Infirmière	<a href="mailto:helene.frances@ch-arles.fr">helene.frances@ch-arles.fr</a>	Tel : 04 90 49 27 99

#### **15.1.2 La définition du métier :**

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

#### **15.1.3 La présentation du référentiel de la formation :**

Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont :

- Le référentiel d'activités du métier ciblées par le diplôme,
- Le référentiel de compétences du diplôme,
- Le référentiel de formation du diplôme,



Le référentiel de formation décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

La formation comprend huit modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme d'Etat.

Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures,
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés dont la répartition s'organise ainsi :

- 2 semaines pendant les vacances de Noël
- 1 semaine pendant les vacances de Printemps.

L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

L'enseignement en institut de formation comprend des cours magistraux, des travaux dirigés individuels et/ou en groupe, et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

#### **15.1.4 Les objectifs de la formation aide-soignant :**

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de formation. Ils correspondent à l'exigence minimale requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'aide-soignant. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier et préparent l'élève à l'emploi.

#### **15.1.5 Les unités de formation :**

Module de formation		Compétence associée	Nombre d'heures d'enseignement	Modalités d'évaluation et de validation
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie	140 heures	- Une épreuve écrite en deux parties (une série de questions et un cas clinique) - Une épreuve de MSP <sup>13</sup> avec prise en charge d'une personne
2	L'état clinique d'une personne	Apprécier l'état clinique d'une personne	70 heures	Une épreuve écrite sous forme de série de questions
3	Les soins	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la	175 heures	- Une épreuve de MSP avec prise en charge

<sup>13</sup> MSP : Mise en situation professionnelle

		personne		d'une personne - Avoir validé la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau II
4	Ergonomie	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	35 heures	Une épreuve pratique organisée à l'institut
5	Relation-Communication	Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage	70 heures	Une épreuve écrite et orale concernant une situation relationnelle vécue en stage
6	Hygiène des locaux hospitaliers	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	35 heures	Une épreuve écrite
7	Transmission des informations	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	35 heures	Une épreuve écrite concernant un cas concret
8	Organisation du travail	Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle	35 heures	Une épreuve écrite concernant un cas concret

A la fin de chaque module, un bilan est réalisé par les élèves et formalisé par écrit. Il est ensuite porté à la connaissance des formateurs afin que des réajustements puissent être organisés pour l'année suivante.

#### **15.1.6 Les stages :**

Sur l'ensemble des six stages cliniques, l'élève réalisera obligatoirement un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées.

En début de formation, l'équipe pédagogique construit et diversifie le parcours de stage de l'élève en fonction de son projet professionnel, de son expérience et des capacités d'accueil des terrains de stage.

Au cours de la formation, le parcours de l'élève peut être modifié par l'équipe pédagogique en fonction de son stade d'apprentissage et de ses besoins.

Un stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique.

Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Chaque stage dure 140 heures, soit 4 semaines. La présence en stage est obligatoire, toute absence devra être récupérée.

A chaque stage, un suivi individualisé de l'élève est réalisé.

- **Les objectifs de stage :**

Le stage doit permettre à l'élève :

- D'acquérir et de développer des connaissances théoriques et pratiques,
- D'acquérir une posture réflexive en questionnant sa pratique avec l'aide des professionnels de terrain et des formateurs,
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- De prendre en soin un nombre évolutif de patients au fil des stages,
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités en respect dans leur domaine de compétences,
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.

- **Evaluation des compétences en stage :**

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base de la grille d'évaluation prévue en annexe II du référentiel de formation.

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque compétence.

Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

### **15.1.7 La pré-rentrée :**

Une journée de pré-rentrée est organisée par l'institut, ayant comme objectifs :

- De rencontrer l'équipe pédagogique référente,
- De rencontrer le personnel administratif afin d'effectuer les démarches administratives,
- De découvrir le fonctionnement du centre de documentation de l'institut (CDI),
- De commander les tenues et matériels professionnels,
- De découvrir les lieux,
- Transmettre les informations nécessaires au suivi pédagogique

### **15.1.8 Evaluation de la formation :**

- **Un bilan est réalisé au terme de chaque module :**

Il reprend, l'ensemble des enseignements délivrés, et a pour but d'évaluer les interventions des professionnels extérieurs à l'institut, le contenu des cours ainsi que l'organisation générale du module. Son objectif est de recueillir de façon factuelle et tracée l'avis des élèves et les axes d'améliorations qui pourraient être envisagés, conformément à la labellisation des instituts de formation.

- **Une enquête de satisfaction est menée en fin de formation :**

Par voie informatique, l'enquête de satisfaction est menée de façon anonyme, en fin d'année. Son objectif est d'évaluer les prestations de l'institut au niveau administratif, pédagogique et logistique. Vise également, dans une démarche qualité, à l'amélioration des conditions de prise en charge de l'élève.

### **15.1.9 Cohésion et esprit d'équipe**

#### **- Une journée d'intégration :**

Au cours des deux premières semaines de la formation, une demi-journée d'intégration est organisée à l'extérieur de l'institut afin de permettre aux élèves et aux formateurs de mieux se connaître et ainsi de favoriser une dynamique de groupe positive.

#### **- Le parrainage :**

En début d'année, chaque élève aide-soignant se voit attribuer un parrain étudiant en soins infirmiers de 2<sup>ème</sup> année afin de favoriser les échanges entre promotions et formations, dans le cadre de la future collaboration infirmier/aide-soignant, ainsi que pour faciliter l'intégration et l'adaptation à l'institut.

Pour l'année 2020-2021, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux recommandations de l'ARS, les temps d'échanges en présentiel en regard du parrainage sont fortement déconseillés.

#### **- La dynamique de groupe :**

Un travail de réflexion autour des différents rôles et places de chacun dans un groupe est entamé dès le début de l'année. Ce travail permet de favoriser le travail d'équipe, le respect de chacun, la communication, la cohésion et l'entraide. Il est approfondi par un jeu d'Escape Game qui met en lumière cette dynamique.

#### **- Projets de groupe :**

Dans le cadre du module 8, les élèves participent à des groupes de travail et contribuent à l'élaboration de projets en lien avec le rôle aide-soignant et /ou le développement durable. Ce travail permet d'aborder le rôle et la participation de chacun dans le groupe, de favoriser la collaboration entre ses membres et d'analyser et valoriser le résultat en terme de production d'un travail d'équipe.

#### **- La sortie de fin d'année :**

A la fin de la formation, avant le départ de chacun vers la vie professionnelle, une journée ludique est organisée par les élèves avec l'aval des formateurs et de la direction.

## **15.2 Le projet de formation infirmier**

### **15.2.1 Introduction**

#### **• Exercice de la profession d'infirmière**

L'infirmier(e) exerce sa profession en référence aux textes réglementaires sur le métier, et le diplôme

- Textes législatifs du code de la santé publique (articles L.4311 à L. 4314-6)
- Textes réglementaires (articles R.4311-1 à D.4311-94)
- Déontologie des infirmiers (articles R.4312-1 à R.4312-92)
- Arrêtés : du 20 mars 2012 et du 19 juin 2011

#### **• La formation**

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés en institut (2100 heures) et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins (2100 heures), sur la base de 35 heures par semaine.

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfert System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation. Le diplôme d'Etat d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. La répartition des 180 crédits européens s'effectue comme suit : 120 ECTS d'enseignement en institut de formation et 60 ECTS d'enseignement clinique en stage.

La possibilité de prospecter des lieux de stage plus proches du domicile de l'étudiant est possible, dans la limite d'un stage par année. Par ailleurs dans le cadre de la promotion de la mobilité à l'international, les

étudiants de 3<sup>e</sup> année ont l'opportunité de réaliser un stage à l'étranger après avoir présenté un projet à l'équipe pédagogique et à la directrice de l'institut.

#### **15.2.1.1 Les Particularités pédagogiques**

- **L'apprentissage du calcul de dose** s'inscrit dans un projet transversal d'accompagnement de l'apprenant. Il est évolutif sur les 3 années et comporte des objectifs adaptés à la progression de ce dernier. Il est basé sur des évaluations de niveau en début de chaque semestre ainsi que des ateliers et des groupes de soutien visant à renforcer les acquisitions si nécessaire. Des exercices de calcul de doses et de débits sont inclus dans la plupart des évaluations, sur les trois années.
- **L'apprentissage par pratiques simulées avec un dispositif de pratique procédurale**  
Elle s'inscrit dans une pédagogie innovante et transversale. Son intérêt en séance est d'aborder des situations cliniques de travail sans risques ni conséquences pour l'humain, permettant à la fois la pratique de gestes techniques et la réflexivité de l'apprenant au travers d'une salle dédiée à cet effet et équipée d'un mannequin de pratique procédurale et de caméras vidéo projetables dans les salles de cours de façon directe ou différée.
- **L'analyse des pratiques professionnelles** est travaillée dès le début de la formation en groupe restreint, avec un outil nommé GEASE (Groupe d'entraînement à l'analyse des situations éducatives), s'appuyant sur l'analyse de situations pédagogiques et éducatives précises et vécues en stage par les participants du groupe. Cette méthode favorise la compréhension et la recherche de sens dans une situation professionnelle dans laquelle l'apprenant est impliqué ; le principe retenu avec la GEASE est le refus de l'interprétation immédiate. Elle vise à utiliser la richesse du groupe pour éclairer la situation et joue sur la multiplicité des regards des autres participants.

#### **15.2.1.2 L'évaluation de la formation :**

- **Un bilan est réalisé au terme de chaque semestre :** il reprend, par UE, l'ensemble des enseignements délivrés, et a pour but d'évaluer les interventions, les contenus ainsi que l'organisation générale du semestre (stages, retour de stage...). Son objectif est de recueillir de façon factuelle et tracée l'avis des étudiants et les axes d'améliorations qui pourraient être envisagés, conformément à la labellisation des instituts de formation.
  - **Une enquête de satisfaction** est menée par voie informatique, de façon anonyme, à chaque fin d'année. Son objectif est d'évaluer les prestations de l'institut au niveau administratif, pédagogique et logistique, et vise également, dans une démarche qualité, à l'amélioration des conditions de prise en charge de l'étudiant.
- **Vacances et Fermetures de l'Institut :**

Les étudiants IDE ont droit à 12 semaines de vacances par an.

La découpe en est la suivante (se référer à la découpe d'année en cours) :

- NOEL : 2 semaines pendant les vacances scolaires
- PAQUES : 2 semaines pendant les vacances scolaires de la zone B
- ETE : 8 semaines sur les mois de Juillet et Aout

#### • **Cohésion et esprit d'équipe :**

En fin d'année, afin de la clôturer dans un esprit festif et de collaboration, il est proposé aux étudiants d'organiser une sortie, la dernière journée du semestre pair. Ils doivent alors construire leur projet, le

présenter aux formateurs, et, après accord des référents d'année et de la directrice de l'institut, le mettre en place.

Cette activité répond à un double objectif :

- pour les formateurs d'apprécier et d'évaluer la progression et la dynamique du groupe, ainsi que les comportements individuels au sein du groupe, de façon décontextualisée,
- pour les étudiants de favoriser les échanges et la cohésion du groupe, et de développer l'esprit d'initiative, d'autonomie et de responsabilité.

Ont ainsi déjà été réalisés : journée accrobranche, course d'orientation, descente en canoé-kayak, ferrade, sortie plage...

### **15.2.2 La 1<sup>ère</sup> Année**

#### **EQUIPE DE FORMATION**

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 1<sup>ère</sup> année par l'équipe de cadre suivante :

Magali DERDERIAN (MD)	<a href="mailto:magali.derderian@ch-arles.fr">magali.derderian@ch-arles.fr</a>	04.90.49.46.00
Pascal JOUNOT (PJ)	<a href="mailto:pascal.jounot@ch-arles.fr">pascal.jounot@ch-arles.fr</a>	04.90.47.45.77
Marie Pierre MARCANT (MPM)	<a href="mailto:marie-pierre.marcant@ch-arles.fr">marie-pierre.marcant@ch-arles.fr</a>	04.90.49.27.99

#### **• PRE-RENTREE**

Avant l'entrée en formation, il est prévu une pré-rentree.

Durant cette journée les futurs étudiants de 1<sup>ère</sup> année vont pouvoir :

- Faire connaissances avec l'équipe pédagogique référente de 1<sup>ère</sup> année, du personnel administratif
- Effectuer les démarches administratives
- Découvrir le fonctionnement du Centre de documentation (CDI)
- Commander les tenues professionnelles
- Prendre connaissances des lieux (de l'institut, du self...)

Durant la première semaine de Septembre, une journée d'intégration est organisée à l'extérieur de l'institut qui permet aux étudiants (et aux formateurs) de mieux se connaître et ainsi de favoriser une dynamique de groupe positive.

#### **SEMESTRE 1**

#### **• Objectifs globaux du semestre 1**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

Caractériser les principaux concepts en psychologie, psychologie sociale.

Identifier les étapes du développement psychologique, cognitif, psychomoteur de l'homme.

Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie.

Distinguer les notions de droit, morale, éthique.

Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des règles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique.

Expliciter la notion de responsabilité professionnelle.

Citer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle.

S'approprier des connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire

Développer une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain permettant d'en déduire les effets de

Certaines perturbations sur l'équilibre interne

Explorer la notion de processus traumatique physique, expliquer la notion de processus physiopathologique.

Identifier les règles d'hygiène utilisées dans les établissements de soins et en argumenter l'usage.

Citer les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments, identifier les notions de dosage, de dilution, de préparation.

S'approprier des modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins.

Appréhender les concepts fondamentaux permettant une vision intégrée de la personne lors de la réalisation des soins de proximité.

Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins.

- **Apports théoriques**

U.E.	Intitulé	Référents pédagogiques	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.1 S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	PJ MD	40	15	QCM et à partir d'un texte repérage de concepts utilisés par l'auteur
1.3 S1	Législation, éthique, déontologie	MD MPM	20	20	QCM, QROC et travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
2.1 S1	Biologie fondamentale	MD MPM	20	5	QCM et évaluation individuelle de connaissance sous forme de schéma à légender sur table.
2.2 S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	MD MPM	45	15	QCM et évaluation individuelle de connaissance sous forme de schéma à légender sur table.
2.4 S1	Processus traumatiques	MPM PJ	30	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
2.10 S1	Infectiologie, hygiène	MPM MD	20	20	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage et évaluation des connaissances.
2.11 S1	Pharmacologie et thérapeutiques	MPM PJ	35	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table
3.1 S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	MD PJ	15	25	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique en groupe restreint
4.1 S1	Soins de confort et de bien être	MD MPM	6	34	Travail écrit de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur...
5.1 S1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	MD MPM PJ	0	35	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint
6.1 S1	Méthode de travail	PJ VB	0	25	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte
6.2 S1	Anglais	EG PJ	0	20	Présence et participation active

- **Stages**

### **Périodes de stage**

Un stage d'observation d'un jour et demi (11h00), est organisé sur la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre.

Un stage de 5 semaines au semestre 1

### **Objectifs des stages du semestre 1**

Le stage d'observation permet un premier contact privilégié et sécurisé avec le milieu professionnel au cours duquel l'étudiant a pour objectif :

- D'identifier les différentes règles d'hygiène dans un contexte et des situations de soins.
- De repérer les différents moyens de lutte contre les infections nosocomiales.
- De décrire le contexte de soins et identifier les différents acteurs.

Pour le stage du semestre 1, les objectifs sont :

- De prendre en soin 2 personnes pour les soins de confort et de bien-être et effectuer une démarche clinique pour ces 2 personnes
- D'analyser une pratique ou une situation professionnelle
- D'analyser une situation d'hygiène relevant de la compétence 3

L'ensemble des étudiants bénéficient au cours de ce 1<sup>er</sup> stage d'un suivi pédagogique in situ par un formateur référent de 1<sup>ère</sup> année.

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour de stage, conformément à la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, une analyse de situation en adéquation avec le stage et les UE étudiées dans le semestre.

## **SEMESTRE 2**

- **Objectifs globaux du semestre 2**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie.

Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins.

Intégrer les concepts de santé, maladie, handicap, accident de la vie, douleur. Identifier les éléments de la classification des handicaps et expliquer les éléments de la prise en charge des personnes handicapées.

Décrire les modèles d'analyse des troubles psychiques, décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques.

Développer sa capacité d'analyse critique des modes d'interventions en soins.

Elaborer un projet de soins à partir du diagnostic de la situation clinique dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

Identifier l'urgence à caractère médical, pratiquer les gestes permettant de porter secours en attendant l'arrivée d'une équipe médicale.

Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques.

Intégrer les notions de danger et de risque dans les situations de soins.



Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins, étudier et utiliser des articles professionnels en anglais.

### **Apports théoriques**

<b>U.E.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Référents pédagogiques</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
1.1 S2	Psychologie, sociologie, anthropologie.	PJ MD	25	10	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.
1.2 S2	Santé publique et économie de la santé	VB-G MD	20	15	Travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table.
2.3 S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	MPM PJ	15	15	Travail écrit réalisé en groupe restreint et un travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table.
2.6 S2	Processus psychopathologiques	PJ VB-G	30	10	Travail écrit individuel d'évaluation des connaissances sur table.
3.1 S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	MD MPM	5	25	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique.
3.2 S2	Projet de soins infirmiers	MPM MD	5	15	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.
4.2 S2	Soins relationnels	PJ MPM	3	15	Travail écrit de réflexion avec utilisation des concepts.
4.3 S2	Soins d'urgence	MD MPM	6	15	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée en fin de formation.
4.4 S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	MD MPM	7	23	Calculs de doses appliqués en situation simulée.
4.5 S2	Soins infirmiers et gestion des risques	MPM PJ	10	10	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
5.2 S2	Evaluation d'une situation clinique	MD PJ MPM	0	20	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique.
6.2 S2	Anglais	EG MD	0	10	présence et participation active

- **Stages**

### **Périodes de stage**

Le stage de 10 semaines du semestre 2 est scindé en 2 périodes de 5 semaines chacune, le stage 2 et le 2bis.

### **Objectifs des stages du semestre 2**

- Prendre en soin 2 personnes pour les soins de confort et de bien-être et effectuer une démarche clinique et un projet de soin pour ces 2 personnes

- Observer et progresser dans les différentes techniques d'injections avec encadrement d'une IDE
- Parvenir à l'acquisition des différentes techniques d'injections et effectuer des calculs de dose simple de manière juste

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour de chacune des périodes de stage, comme au semestre 1, mais conformément à la progression prévue dans la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, une analyse de situation en adéquation avec le stage et les UE étudiées dans l'année.

### **EVALUATION DE LA FORMATION**

Au terme de chaque semestre de formation, un bilan concernant chaque unité d'enseignement est réalisé avec les étudiants en soins infirmiers de l'année en cours. Il leur est proposé un temps pour réaliser en groupe cette évaluation, évaluation qui est ensuite rapportée puis exploitée avec les cadres formateurs référents de l'année et consignée dans le dossier de l'année.

#### **15.2.3 La 2<sup>ème</sup> Année**

### **EQUIPE DE FORMATION**

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 2<sup>ème</sup> année par l'équipe de cadre suivante :

Elisabeth GEHRINGER (EG)	<a href="mailto:elisabeth.gehringer@ch-arles.fr">elisabeth.gehringer@ch-arles.fr</a>	04.90.47.86.12
Marie-Christine LAMOTHE-SAUZET (MCL)	<a href="mailto:marie-christine.lamothe-sauzet@ch-arles.fr">marie-christine.lamothe-sauzet@ch-arles.fr</a>	04.90.49.45.54
Marie Laure PELAGATTI (MLP)	<a href="mailto:marie-laure.pelagatti@ch-arles.fr">marie-laure.pelagatti@ch-arles.fr</a>	04.90.47.86.11

### **SEMESTRE 3**

- **Objectifs globaux du semestre 3**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit ;

- Connaître le contenu des différentes UE ; pharmacologie et thérapeutiques, processus obstructifs et infectieux et inflammatoires, les bases de la prévention et de l'éducation.
- Comprendre les différents facteurs intervenants dans ces UE et leurs interactions.
- Comprendre le positionnement infirmier et développer une posture professionnelle argumentée.
- Connaître et utiliser l'anglais professionnel.
- Reconnaître et analyser les situations relevant de l'éducation, de la prévention, de la promotion de la santé, de la santé publique, des soins relationnels et conduire un projet et une communication adaptée à la situation.

- Identifier son champ d'actions et celui des autres professionnels de santé et développer le travail en collaboration.
- Identifier les nouvelles situations relevant des compétences théoriques acquises au cours du semestre 3.
- Transférer les capacités et compétences acquises dans toute nouvelle situation.
- Réaliser la première partie du service sanitaire.

• **Apports théoriques**

U.E.	Intitulé	Référents pédagogiques	CM	TD	Modalités d'évaluation
1.2 S3	Santé publique et économie de la santé	MCL MLP	20h	20h	Travail écrit d'enquête et d'analyse d'un problème de santé publique repéré au niveau d'établissements scolaires du bassin Arlésien réalisé en binôme. 3 ECTS
2.5 S3	Processus inflammatoires et infectieux	EG MCL	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table. 2 ECTS
2.8 S3	Processus obstructifs	MLP EG	30h	10h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table. 2 ECTS
2.11 S3	Pharmacologie et thérapeutiques	EG MCL	15h	5h	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table. 1 ECTS
3.2 S3	Projet de soins infirmiers	MLP MCL	5h	15h	Présentation orale en groupes restreints de 2 à 3 étudiants autour d'une situation de soins rencontrée en stage (durant le stage 3). 1 ECTS + 1 ECTS
3.3 S3	Rôles infirmiers, organisation du travail, inter professionnalité	MCL MLP	10h	10h	
4.2 S3	Soins relationnels	MLP MCL	4h	36h	Mise en situation d'entretien en jeux de rôles lors de TD par groupes de deux étudiants, chacun étant respectivement patient et soignant. 2 ECTS
4.6 S3	Soins éducatifs et préventifs	EG MLP	4h	21h	Travail écrit individuel sur table d'analyse d'une démarche d'éducation avec utilisation des concepts. 2 ECTS
5.3 S3	Communication et conduite de projet	MCL EG MLP		40h	Travail écrit en petits groupes de 5 étudiants sur une situation de soins complexifiée (en ayant accès aux

					ressources nécessaires). 4 ECTS
6.2 S3	Anglais	EG MLP		10h	Validation écrite individuelle portant sur la connaissance du vocabulaire professionnel courant. 2 ECTS

**Les UE 1.2 S3 et 4.6 S3 sont impactées par le service sanitaire dans leur volume horaires et leurs contenus.**

• **Stage 3 :**

- Le stage de 10 semaines du semestre 3 se déroulera sur la période suivante : De mi-novembre à fin janvier.
- **La première semaine du stage 3, est consacrée au service sanitaire à l'IFSI et sur les terrains pour : la réalisation de l'enquête, le dépouillement et l'analyse des données.**
- Ce stage est coupé par les 2 semaines des vacances de Noël

**Objectifs des stages du semestre 3**

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Mettre en pratique les savoirs acquis en cours de formation et faire les liens entre la théorie et la pratique
- Découvrir et apprendre des savoirs qui n'ont pas été abordés à l'IFSI.
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Optimiser l'utilisation des outils proposés par l'IFSI ; port folio, planification et programmation des soins.....
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants.
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, mettre en place des entretiens d'aide.
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Prendre en charge globalement une à quatre personnes (selon le terrain de stage)
- Acquérir au moins la moitié des éléments des compétences 2, 4, 5, 6 et 9 sur la deuxième année. Ceci, pour vous donner un repère d'acquisitions nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour rappel le semestre 3 permet la validation théorique des compétences 2 et 6.

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Durant son stage de 10 semaines, l'étudiant réalise deux analyses de situation de soins rencontrées (tapuscrites) au cours du stage.

Celles-ci sont adressées par mail, au moins 48h avant les dates fixées par les cadres formateurs (avant le bilan de mi-stage et avant le suivi pédagogique), à son formateur référent.

## **SEMESTRE 4**

### • **Objectifs globaux du semestre 4**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit :

- Connaître le contenu des différentes UE : législation, éthique, pharmacologie et thérapeutiques, processus dégénératifs, tous les soins relatifs à la notion d'urgence, la méthodologie de la démarche d'éducation et d'encadrement
- Connaître et utiliser l'anglais professionnel
- Connaître et comprendre les différents facteurs intervenants dans ces UE et leurs interactions
- Connaître et comprendre le positionnement infirmier au regard de la déontologie et continuer à développer une posture professionnelle argumentée
- Être capable de reconnaître et d'analyser une situation à risque afin d'élaborer des hypothèses d'actions correctrices
- Être capable d'analyser une situation relevant de l'éthique et élaborer une proposition de solution dans un positionnement éthique
- Être capable d'analyser un contexte donné afin d'élaborer un projet d'éducation ou de prévention individuel ou collectif
- Être capable d'analyser une situation d'apprentissage afin d'élaborer un projet d'encadrement et ou de formation des stagiaires et des professionnels
- Être capable de dégager une méthodologie commune à toutes les interventions infirmières abordées au cours de l'année.
- Réaliser la 2ème et dernière partie du service sanitaire.

### • **Apports théoriques**

<b>U.E.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Référents pédagogiques</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
1.3 S4	Législation, éthique et déontologie	MLP MCL	30h	20h	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins rencontrée en stage relevant de l'éthique en groupe restreint de 3 étudiants à rendre avant 16h. 3 ECTS
2.7 S4	Défaillance organique et processus dégénératif	EG MCL	30h	10h	Travail écrit individuel sur table d'évaluation des connaissances. 2 ECTS
3.4 S4	Initiation à la démarche de recherche	EG MLP	20h	15h	Travail écrit individuel de présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article. 2 ECTS
3.5 S4	Encadrement des professionnels de soins	MLP EG	10h	20h	Présentation orale d'une situation d'encadrement réalisée par groupes

					de 2 ESI. 2 ECTS
4.3 S4	Soins d'urgence	MLP MCL	3h	18h	Analyse d'une situation d'urgence simulée en groupe restreint et mise en place d'actions adaptées. 1 ECTS
4.4 S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	EG MLP	6h	34h	Situation simulée individuelle de pose de transfusion sanguine avec contrôle de connaissance et contrôle pré-transfusionnel.  2 ECTS
4.5 S4	Soins infirmiers et gestion des risques	MCL MLP	10h	10h	Travail écrit individuel d'analyse critique d'une fiche d'incident. 1 ECTS
4.6 S4	Soins éducatifs et préventifs	EG MLP		15h	Présentation orale d'une situation d'éducation et/ou de prévention réalisée par groupes de 2 ESI. 2 ECTS
5.4 S4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	EG MCL MLP		40h	Présentation orale en binôme d'un travail portant sur l'analyse des résultats et l'auto-évaluation des actions d'éducation/ de prévention réalisées lors du service sanitaire. 4 ECTS
6.2 S4	Anglais	EG MLP		5h	Traduction écrite d'un article professionnel en français. 1 ECTS

**Les UE 4.6 S4 et 5.4 S4 sont impactées par le service sanitaire dans leur volume horaires et leurs contenus.**

- **Stage 4 :**
  - Le stage de 10 semaines du semestre 4 se déroulera sur la période suivante : De mi-mars à début juin.
  - **La première semaine de stage, est consacrée au service sanitaire à l'IFSI et sur les terrains pour : la construction du projet, la création des outils et leur validation avant la réalisation des actions de préventions et éducations. Celles-ci s'effectueront ensuite au cours du stage, à raison d'1 jour par semaine (plutôt le mardi) auprès de la population scolarisée dans le bassin Arlésien.**
  - Vacances : Ce stage est coupé par les vacances de Pâques (Zone B)

## **Objectifs des stages du semestre 4**

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure,
- Mettre en pratique les savoirs acquis en cours de formation et de faire les liens entre la théorie et la pratique,
- Découvrir et apprendre des savoirs qui n'ont pas été abordés à l'IFSI,
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles,
- Prendre en charge globalement une à quatre personnes (selon le terrain de stage),
- Optimiser l'utilisation des outils proposés par l'IFSI : port folio, planification et programmation des soins, démarche et projet de soins (pour ces patients),
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels,
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants,
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, et mettre en place des entretiens d'aide,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- Se positionner dans un questionnement éthique et être capable d'argumenter ses positions,
- Appréhender les situations d'urgence et mettre en place les actions adaptées (en fonction du contexte),
- Acquérir au moins la moitié des éléments des compétences 2, 4, 5, 6 et 9 sur la deuxième année. Pour rappel le semestre 3 permettait la validation théorique des compétences 2 et 6, et le semestre 4 celle des compétences 5 et 10.
- De réaliser des actions de prévention et d'éducation auprès des populations scolarisées dans le bassin Arlésien.

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé, par le tuteur ou ses pairs, sur le portfolio, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique une copie des appréciations.

Au retour du stage 4 de 10 semaines, comme au semestre 3, mais conformément à la progression prévue dans la méthodologie, l'étudiant adresse par mail à son référent pédagogique, au moins 48h avant les dates prévues par les cadres formateurs, deux analyses de situation en adéquation avec le stage et les UE étudiées dans l'année.

Pour le stage 4, l'étudiant met en place en binôme 1 démarche d'encadrement et 1 démarche d'éducation et prévention (sur un sujet ou un groupe), démarches qui sont exploitées dans le cadre des évaluations des UE 4.6 et UE 3.5 S4.

## **LE SERVICE SANITAIRE :**

L'instauration du service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans la cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Il a pour objectifs :

- D'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé ; développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics.
- De lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles

- De favoriser l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études
- De favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation

Il est reparti de la façon suivante en termes d'heures et de contenus :

### **Théorie : (105h, 2 ECTS)**

- Prérequis : 1.2.S2
- UE 1.2.S3 et 4.6.S3
- UE 4.6.S4 et 5.4.S4

### **Pratique : (105h, 3 ECTS)**

- Stage 3 : 1 semaine soit 35h
- Stage 4 : 2 semaines soit 70h

Il fera l'objet d'une présentation particulière aux étudiants en début de formation.

Il se réalise en binôme de préférence, voir en trinôme en fonction des possibilités.

Il est évalué par l'UE 4.6.S3, par les actions réalisées au cours du stage 4 et à raison d'1 ECTS pour les 3 semaines de stages impactés (1 ECTS par semaine)

Il donne lieu à l'établissement d'une attestation individuelle remise à chaque étudiant en fin de 2<sup>ème</sup> année.

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

Au terme de chaque semestre de formation, et conformément aux procédures de labellisation des instituts de formation (critères 15.1 et 15.2 du référentiel PVE), un bilan concernant chaque unité d'enseignement est réalisé avec les étudiants en soins infirmiers de l'année en cours. Il leur est proposé un temps pour réaliser en groupe cette évaluation, évaluation qui est ensuite rapportée puis exploitée avec les cadres formateurs référents de l'année (et consignée dans le dossier de l'année).

### **15.2.4 La 3<sup>ème</sup> Année**

#### **EQUIPE DE FORMATION**

Outre l'intervention de divers partenaires de la formation (équipe pédagogique, professionnels experts dans leur domaine, professionnels de terrain, cadres de santé de proximité...), la formation est coordonnée sur la 3<sup>ème</sup> année par l'équipe de cadres suivante :

Véronique BAS-GERHMANN	<a href="mailto:veronique.bas@ch-arles.fr">veronique.bas@ch-arles.fr</a>	04.90.49.45.99
Charlotte PROFETTA	<a href="mailto:charlotte.profetta@ch-arles.fr">charlotte.profetta@ch-arles.fr</a>	04.90.49.26.90



## **SEMESTRE 5**

### • **Objectifs globaux du semestre 5**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit être capable de :

- Décrire les différentes thérapeutiques non médicamenteuses
- Argumenter les résultats de calculs de dosages médicamenteux
- Injecter dans les chambres implantables conformément aux bonnes pratiques.
- Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes en soins palliatifs, atteintes de cancer et de pathologies psychiatriques.
- Communiquer dans le domaine de la santé et des soins.
- Identifier les différents modes d'exercice infirmier.
- Identifier les temps de formation les préparant à l'emploi (cf. listing « Préparation à l'emploi »).

### **Apports théoriques**

<b>U.E.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Référents pédagogiques</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
2.6 S5	Processus psychopathologiques	30	10	PJ / VB-G	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
2.9 S5	Processus tumoraux	30	10	VB-G / CP	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
2.11 S5	Pharmacologie et thérapeutiques	30	10	VB-G / PJ	Travail écrit individuel d'évaluation de connaissances sur table.
3.3 S5	Rôles infirmiers, organisation du travail, inter professionnalité	10	20	VB-G / CP	Travail écrit d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier.
4.2 S5	Soins relationnels	-	20	CP / EG	Travail écrit individuel d'analyse critique d'une situation relationnelle repérée sur le stage 5 et régulée à l'IFSI avec utilisation de concepts.
4.4 S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	6	34	CP / VB-G	Situation simulée individuelle de pose d'une aiguille de Huber sur site implantable
4.7 S5	Soins palliatifs et de fin de vie	10	20	CP / VB-G	Rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs.

5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (C4/C9)	-	40	VB-G / CP	Travail écrit en petits groupes de 5 étudiants sur une situation de soins complexifiée (en ayant accès aux ressources nécessaires).
6.2 S5	Anglais	-	10	CP / EG	Validation écrite individuelle portant sur la traduction d'un article professionnel.
5.7 S5	optionnelle		10	VB-G /CP	Projet écrit et planification du thème du module optionnel.

- **Stages**

### **Périodes de stage**

Le stage de 10 semaines du semestre 5 est scindé en 2 périodes de 5 semaines chacune, le stage 5 et le 5bis.

### **Objectifs des stages du semestre 5**

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants.
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, mettre en place des entretiens d'aide.
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- Prendre en charge globalement un groupe de 6 personnes.

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé sur le portfolio par le tuteur ou ses pairs, l'étudiant en adresse une copie par mail à son référent pédagogique.

Lors de chaque période de 5 semaines, l'étudiant devra réaliser une analyse de situation de soins rencontrée au cours du stage.

Celle-ci sera adressée par mail, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, à son formateur référent.

## **SEMESTRE 6**

- **Objectifs globaux du semestre 6**

Au terme de ce semestre l'étudiant doit être capable de :

- Utiliser le questionnement professionnel dans le domaine de la recherche en soins infirmiers.
- Analyser sa pratique professionnelle au regard, de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique.
- Identifier des ressources documentaires et utiliser des bases de données actualisées.
- Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne soignée.

- Acquérir des outils d'analyse critique pour améliorer sa pratique professionnelle.
- Se préparer à l'emploi et plus particulièrement en lien avec son projet professionnel (cf. listing « Préparation à l'emploi »).

### **Apports théoriques**

<b>U.E.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>Référents pédagogiques</b>	<b>Modalités d'évaluation</b>
3.4 S6	Initiation à la démarche de recherche	20	10	CP / VB-G	Mémoire de fin d'études
5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles		40	CP / VB-G	Travail écrit individuel de fin d'études et argumentation orale.
6.2 S6	Anglais		5	CP/ EG	Rédaction de l'abstract du travail de fin d'études.
4.8 S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques.	30	20	VB-G / CP	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle et argumentation orale.
5.7 S6	optionnelle		10	VB-G / /CP	Compte rendu écrit et oral des éléments découverts dans le module.

- **Stages**

### **Périodes de stage**

Un stage de 5 semaines durant lequel l'étudiant pourra effectuer un stage à l'étranger, suite à la validation du projet par l'équipe pédagogique et la Directrice de l'IFSI.

Un stage préprofessionnel de 10 semaines au plus près du projet professionnel de l'étudiant.

### **Objectifs des stages du semestre 6**

- Appréhender les savoirs spécifiques à la structure
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique à l'aide des professionnels
- Prendre des initiatives et des responsabilités au regard de son niveau de formation
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et des autres étudiants.
- Prendre la distance nécessaire, canaliser ses émotions et ses inquiétudes, mettre en place des entretiens d'aide.
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- Prendre en charge globalement un groupe de 10 à 15 personnes.

Dès que le bilan de mi-stage est formalisé sur le portfolio par le tuteur ou ses pairs, l'étudiant en adresse une copie par mail à son référent pédagogique.

Lors de chaque période de 5 semaines, l'étudiant devra réaliser une analyse de situation de soins rencontrée au cours du stage.

Celle-ci sera adressée par mail, au moins 48h avant la date du rendez-vous de suivi pédagogique, à son formateur référent.

## **16. STAGES (processus stage en annexe)**

### **16.1 L'organisation générale**

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants en collaboration avec les responsables des structures d'accueil.

La coordinatrice pédagogique en assure la gestion administrative à l'institut sous la responsabilité de la directrice de l'IFSI-IFAS.

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage indispensable d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de développer des compétences.

*« ...Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations...<sup>14</sup> »*

L'enseignement clinique doit être assuré par du personnel qualifié qui prépare progressivement l'étudiant/élève aux responsabilités qu'impliquent les soins.

Sur l'ensemble de la formation, les temps de stage sont organisés sur une durée de 4 semaines pour les élèves AS et de 5 semaines pour les étudiants IDE de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année, à l'exception des stages de 2<sup>ème</sup> année et du stage pré-professionnel (10 semaines).

Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures conventionnées permettant un encadrement adapté de l'apprenant. En amont de chaque stage un temps de préparation est organisé et animé par les formateurs. Il permet à l'étudiant de consulter les livrets d'accueil des différents lieux de stages, de prendre connaissance des objectifs institutionnels relatifs aux diverses spécialités et d'élaborer ses objectifs personnels de stage.

En outre, un temps d'exploitation de stage est programmé à l'issue de chaque stage permettant ainsi l'alternance intégrative nécessaire au développement des compétences et à la construction de l'identité professionnelle. Selon les besoins de l'apprenant, un accompagnement personnalisé sur le lieu de stage est réalisé par un formateur.

Les affectations de stage sont réalisées par un formateur référent de stage au regard de la réglementation et des disciplines obligatoires, en fonction du niveau de formation et d'acquisition des compétences, actes et activités en stage et selon le projet professionnel de l'étudiant/élève.

---

<sup>14</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, annexe 3, chapitre 6, La formation clinique en stage

Les élèves et étudiants ont la possibilité de choisir un stage chaque année dans le respect des disciplines imposées par le référentiel de formation en dehors du panel de stages proposé par les instituts et après validation des formateurs référents d'année.

Une convention de stage définit les modalités de déroulement du stage. Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine, conformément au règlement intérieur des instituts.

### **16.2 Le bilan des acquisitions en stage**

Dans le cadre de sa formation, l'apprenant possède un portfolio qui lui permet d'être acteur de sa formation par le biais d'auto-évaluation et du suivi de ses acquisitions. Le portfolio comporte des éléments d'acquisition des compétences avec des critères qui servent de support à l'évaluation par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien de mi-stage et de fin de stage en présence de l'étudiant/élève.

Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants/élèves doivent progresser. Le bilan intermédiaire de mi-stage est réalisé par les équipes soignantes afin que l'étudiant/élève puisse se situer, réajuster et progresser tout au long de son stage.

Les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique de façon personnalisée.

### **16.3 Les indemnités de stage**

Des indemnités de stage et de déplacements sont versées aux étudiants en soins infirmiers selon la réglementation en vigueur : *Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'Arrêté du 18/05/2017, modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.*

## **CONCLUSION**

Le projet d'établissement constitué du projet d'école et du projet pédagogique est un véritable outil de référence destiné aux apprenants, à l'équipe pédagogique, aux intervenants et aux partenaires qui contribuent au fonctionnement et à la qualité des instituts. Il est partagé et conduit avec l'ensemble des acteurs des IFSI/IFAS du CH d'Arles.

Le projet de ces formations est empreint des valeurs véhiculées par l'ensemble des professionnels de l'institut et permet aux apprenants une construction identitaire professionnelle singulière.

La mise en œuvre du projet pédagogique fait systématiquement l'objet d'une évaluation réalisée par les promotions et par l'équipe pédagogique. L'analyse des bilans respectifs constitue chaque année, la base de l'actualisation du projet pédagogique et de son évolution par la mise en place d'actions de réajustement.

Ces projets d'école et pédagogique s'inscrivent dans le cadre de l'évolution des métiers et du contexte socio-économique, régional et national.

**LE PROJET D'ETABLISSEMENT POURRA FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS A TOUT MOMENT EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19**



## **Annexe 1 : Process de mise en stage à l'IFSI/IFAS**

### **Préambule**

- **L'enseignement clinique au cœur de la formation.**

Pour mémoire, et conformément à l'Article 39, Titre 3, de l'Arrêté du 31.07.2009<sup>15</sup> la durée de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier est de trois années :

- Une formation théorique (2100 heures)
- Une formation clinique (2100 heures).

De la même façon, la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

- Une formation théorique (595 heures)
- Une formation clinique (840 heures).

Selon la Directive européenne 2005-36<sup>16</sup> l'élève et l'étudiant sont placés au centre de leur formation.

---

<sup>15</sup> Arrêté du 31.07.2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier

<sup>16</sup> Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOCE du 30.09.2005

Les stages sont aussi le lieu de l'enseignement clinique et c'est à ce titre particulier que l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier d'Arles souligne la responsabilité et l'importance de la participation active des professionnels de santé de terrain à la formation clinique et technique des étudiants et élèves de l'IFSI/IFAS durant leur temps de stage.

- **La durée de présence en stage.**

**La durée de présence en stage est de 35h par semaine, ou 70h sur 2 semaines.**

Conformément au règlement intérieur de l'institut, les étudiants infirmiers de :

- **1<sup>ère</sup> année ne sont pas autorisés** à effectuer les stages les week-ends, la nuit, ni au-delà de 8h/jour.
- **2<sup>ème</sup> année sont autorisés** à effectuer les stages selon l'organisation du service le week-end et les jours fériés et de nuit à partir du semestre 4.
- **3<sup>ème</sup> année sont autorisés** à effectuer toutes les modalités de stage dans le respect de la législation et du règlement intérieur.
- **Les élèves aides-soignants sont autorisés** à effectuer leur stage sur les week-ends et les fériés à partir du stage 4, et les nuits (3 nuits maximum) et 12h sont quant à eux réservés au stage 6.

Selon *le décret N°2002-9 du 4 janvier 2002*, l'**amplitude de la journée de travail** ne peut être supérieure à **10 heures 30** par jour dans le cas de travail discontinu. En cas de travail continu, la durée de travail journalière peut être de **12 h maximum**, par dérogation.

- **Les plannings de stage.**

**Un planning prévisionnel** de stage est rempli par le responsable de l'encadrement en stage. Ce planning doit être remis aux référents pédagogiques dans les 3 jours suivant le début du stage par l'étudiant ou l'élève, en mains propres, par mail, courrier ou fax.

**La fiche de présence en stage et la feuille d'évaluation des compétences** comportent le tampon du service, les signatures des responsables de l'encadrement et de l'étudiant/élève.

Elles sont remises à l'étudiant /élève pour qu'il puisse les transmettre aux formateurs lors du suivi pédagogique.

- **Les absences.**

**Les absences planifiées par l'IFSI/IFAS** en fonction des différents stages sont détaillées dans le tableau ci-joint.

**Les absences non planifiées** doivent être signalées par l'étudiant ou l'élève, le jour même, aussitôt que possible, auprès du terrain de stage et du référent pédagogique.

Dans la mesure du possible, l'étudiant infirmier essaie de récupérer ses heures d'absence en stage même justifiées, dans le respect de la réglementation horaire en vigueur.

Les élèves aides-soignants sont tenus de rattraper leurs heures d'absence, même justifiées. Elles peuvent être réparties sur l'ensemble des temps de stage à venir.

Toute absence doit être mentionnée sur la fiche de présence en stage à la fin de celui-ci et reportée sur la feuille d'évaluation des compétences.

- **Les bilans de mi- stage.**

Un bilan à mi- stage doit être systématiquement réalisé en présence de l'étudiant ou de l'élève et du personnel encadrant ou tuteur. Celui-ci est consigné dans le portfolio :

- **Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année** : adressent par mail à leur référent pédagogique **les appréciations** formalisées.
- **Les étudiants de 3<sup>ème</sup> année** : adressent par mail à leur référent pédagogique **l'ensemble du bilan formalisé.**

- **Devoirs de l'étudiant/élève.**

Celui-ci est tenu :

- Au secret professionnel
- A la ponctualité
- Au devoir de réserve
- D'avoir une tenue correcte
- De respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil

*Merci à vous de nous aider à l'application de ces consignes.*



## Stages IFSI 2020-2021

- **L'étudiant sera capable** de comprendre, organiser, réaliser, évaluer et transmettre les soins infirmiers qu'il dispense aux patients pris en soins, à partir des connaissances théoriques et pratiques acquises et des compétences en cours d'acquisition.
- **Les objectifs personnels** de l'étudiant doivent être remis au tuteur au plus tard dans la première semaine de mise en stage.
- **Une analyse de situation** est réalisée lors de chaque stage et travaillée à l'IFSI avec le cadre formateur référent de l'étudiant
- **Les étudiants qui sortent de stage** pour une évaluation de rattrapage doivent récupérer leur temps d'absence en stage.
- **Les feuilles de stage et plannings définitifs** sont attendus pour tous les rendez-vous pédagogiques de fin de stage ainsi qu'à la fin de la 8ème semaine de stage du stage préprofessionnel.

	Stage 1	Stage 2	Stage 2bis	Stage 3	Stage 4	Stage 5	Stage 5bis	Stage 6	Pré-pro
Nombre de semaines	5	5	5	10 dont 1 de service sanitaire	10 dont 2 de service sanitaire	5	5	5	10
Nombre de patients à prendre en soins + recueil de données	2	2	2	4 (USI, Réa, Urg = 2)	4 (USI, Réa, = 2)	6 (Sauf USI, Réa, = 2 à 4)	8 (USI, Réa, = 2 à 4)	10 (USI, Réa, = 2 à 4)	1 secteur de patients
Discipline	Divers	LD ou Psy au choix étudiant	LD ou Psy	MCO ou LV	MCO ou LV	LD ou Psy	LD ou Psy	Divers dont stage étranger	Divers
Travaux demandés par l'IFSI	Analyse d'une situation d'hygiène			Service sanitaire à l'IFSI : 1 <sup>ère</sup> semaine de stage	Service sanitaire à l'IFSI : 1 <sup>ère</sup> semaine de stage + 6 jrs perlés sur le stage (mardi)  Démarche d'encadrement et une éducative	Synthèse d'une démarche clinique + projet de soins (validés par tuteur)  Analyse d'une situation relationnelle			
Rendez-vous pédagogique (compté pour 4h de stage)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Evaluations à (comptées en heures de stage)				UE 3.2/3.3 (4h) UI 5.3 (5h)	UE 3.5 et UE 4.6 (4h)				Mémoire UI 5.6 (4h)

## Stages IFAS 2020-2021

- **L'élève aide-soignant sera capable** de comprendre, organiser, réaliser, évaluer et transmettre les soins qu'il dispense aux patients pris en soins, à partir des connaissances théoriques et pratiques acquises et des compétences en cours d'acquisition.
- Lors de chaque stage, l'élève aide-soignant est tenu de **faire remplir, signer et tamponner son portfolio** par l'équipe et le cadre de santé du service. L'équipe pédagogique de l'institut de formation a défini des **objectifs institutionnels de stage**, communs à chaque élève et chaque stage. Ceux-ci sont spécifiés dans le portfolio. Au-delà des objectifs institutionnels, **l'élève doit formaliser 3 ou 4 objectifs personnels**. Ils doivent être inscrits et argumentés dans le portfolio. Ils sont présentés à l'équipe encadrante au plus tard à la fin de la première semaine de stage.

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 4	Stage 5	Stage 6
Travaux demandés par l'IFAS	- Composition de l'équipe pluridisciplinaire et rôle de chacun - Composition du dossier de soins - Description d'une situation de communication en lien avec le thème indiqué par les formateurs	- Composition du dossier de soins - Composition et placement du chariot d'urgence		1 démarche de soin rapide		
Nombre de patients ( <b>constant tout le long du stage</b> )	<b>2</b>	<b>2</b> <i>Réa., USIC, EVC : 1</i>	<b>3</b> <i>Réa., USIC, EVC : 2</i>	<b>3</b> <i>Réa., USIC, EVC : 2</i>	<b>4</b> <i>Réa., USIC, EVC : 2</i>	<b>5 ou 6</b>
	La prise en soins d'un patient implique la réalisation, le réajustement quotidien de la démarche de soins ainsi que de la planification de soins de ce patient.					
Mises en Situation professionnelles			MSP Module 1 : <i>2 patients à présenter</i>	Rattrapages MSP Module 1	MSP Module 3 : <i>3 patients à présenter</i>	Rattrapages MSP Module 3
	Le jury MSP : 1 Professionnel de santé (Cadre ou IDE ou AS diplômé depuis 2ans) + 1 formateur de l'institut de formation					
Sorties pour travaux à l'IFAS	- 3h30 pour travailler sur une DMS réalisée en stage - 3h30 pour travailler l'analyse de pratiques	- 3h30 pour travailler sur une DMS réalisée en stage - 3h30 pour travailler l'analyse de pratiques	4h pour le groupe de travail préparatoire à la DMS	4h pour travailler l'analyse de pratiques	- 2h pour la présentation orale du module 5 - 7h pour la sortie pédagogique	
Sorties pour évaluations 1 <sup>ère</sup> session		4h pour l'évaluation du module 4				
Sorties pour évaluations 2 <sup>ème</sup> session			Revalidation des modules 4 et 6 (non pris sur du temps de stage)			Revalidation des modules 1, 5, 7 et 8 (non pris sur du temps de stage)

**A chaque sortie de stage, le responsable de stage est prévenu par un courrier de l'institut remis par l'élève.**